Les avantages fiscaux et sociaux du Titre CESU préfinancé

- Votre aide versée sous forme de Titres CESU préfinancés est exonérée de charges sociales et fiscales dans la limite de 1 830 € par an.
- Vous profitez d'une réduction ou d'un crédit d'impôt sur le revenu[1] de 50 % pour les dépenses restées à votre charge[2][3].
- Vous avez droit à un allègement de 15 points de vos charges patronales si vous déclarez le salaire réel de votre employé en emploi direct.
- Vous profitez d'un taux de TVA réduit à 5,5 % pour les prestations facturées par une entreprise ou une association agréée de services à la personne.
- Vous continuez à bénéficier des aides financières (PAJE, AGED, AFEAMA…) dont vous profitiez précédemment.



[1] Conformément à l'article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.
[2] Après déduction de la participation employeur et des aides diverses reçues ainsi que dans la limite des plafonds légaux.
[3] Pour les services limitativement définis par les textes en vigueur.

Vos contacts utiles…

Pour toute question concernant le dispositif proposé par Assovar sur le Titre CESU préfinancé

- Madame Nicole BERNARD - Tél : 04 94 18 60 28
- Madame Isabelle CAZES - Tél : 04 94 18 60 84
- www.assovar.fr

Pour toute information générale et recherche de prestataires agréés par l'État

URSSAF et Agence Nationale des Services à la Personne (ANSP)
- www.cesu.urssaf.fr
- www.servicesalapersonne.gouv.fr
- N° Indigo : 08 20 00 23 78 (0,12 € TTC/minute) ou 32 11 (0,12 € TTC/minute)

Vos services de proximité
- Votre hotline de proximité : **0 820 203 023** (0,09 € TTC/minute)
- Un site Internet de proximité dédié, accessible à partir de **www.intertitres.natixis.fr** pour toute question de nature administrative, sociale ou fiscale autour du CESU.
- Un espace Internet pour déclencher le règlement de vos intervenants en direct en Titres CESU préfinancés Natixis Intertitres : **www.paiementcesu.intertitres.natixis.com**.

Pour les démarches du particulier employeur

Centre National du Chèque Emploi Service Universel (CNCESU)

3, avenue Émile Loubet 42961 Saint-Étienne Cedex 9
Tél. : 08 20 86 85 84 (0,12 € TTC/minute)
Fax : 04 77 43 23 79

FEPEM (Fédération nationale des particuliers employeurs)
www.fepem.fr - Tél. : 08 25 07 64 64 (0,15 € TTC/minute)

Mode d'emploi
Titre CESU préfinancé

Garde d'enfant de moins de 3 ans







En partenariat avec le Conseil Général du Var

Vous aider à concilier votre vie professionnelle et familiale dans les meilleures conditions, c'est notre volonté ! C'est pourquoi, l'ASSOVAR a choisi de vous faire bénéficier du Titre CESU préfinancé de Natixis Intertitres, qu'elle finance intégralement, afin de vous permettre de régler vos dépenses de garde d'enfants de moins de 3 ans.



Utiliser vos Titres CESU préfinancés pour payer…

■ la garde d'enfant à domicile

- assistante maternelle agréée,
- baby-sitter,
- …

■ la garde d'enfant hors domicile

- crèche,
- halte-garderie,
- assistante maternelle agréée,
- garderie périscolaire,
- jardin d'enfants,
- …

Comment fonctionne le Titre CESU préfinancé ?

NATIXIS INTERTITRES — L'émetteur

↓

VAR ASSOVAR — Le financeur

↓

Le bénéficiaire

Utilisez vos Titres CESU préfinancés pour régler

Les factures TTC des STRUCTURES AGRÉÉES d'accueil pour les enfants :
- crèches
- halte-garderie
- jardin d'enfants
- garderie périscolaire

Envoi des titres pour remboursement

Le salaire net de votre INTERVENANT EN EMPLOI DIRECT, qui effectue des prestations :
- à votre domicile (le salarié de votre choix)
- hors de votre domicile (assistantes maternelles agréées uniquement)

Envoi des titres pour remboursement

3 solutions pour se faire rembourser ses Titres CESU préfinancés :
- envoi directement des titres au CRCESU
- dépôt des titres en agence bancaire ou postale
- virement direct sur le compte bancaire de l'intervenant si vous avez choisi de le payer en ligne

→ CRCESU — Centre de Remboursement des CESU

Les cotisations sociales sont prélevées directement sur votre compte bancaire après envoi du volet social au CNCESU

→ **CNCESU — Centre National du CESU**